

**ASSOCIATION POUR L'AIDE SOCIALE AU PERSONNEL BIATSS
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 2**

12 place du Panthéon – 75231 PARIS cedex 05

Paris, le 08 mars 2021

Chère Madame, Cher Monsieur,

je viens vous demander au nom de l'Association pour l'aide sociale au personnel BIATSS de notre Université, de bien vouloir régler votre cotisation pour l'année 2021 en versant le montant, soit la somme de **10 €** par chèque uniquement, accompagné du bulletin ci-joint.

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et à la mise en place du télétravail, il n'y aura pas cette année de permanences dans les centres.

La cotisation par chèque libellée à l'ordre de « Association du personnel de Paris II » accompagnée du bulletin ci-joint devra être envoyée par courrier interne ou par la poste à la trésorière-adjointe, Cécile ERNULT (DRH – centre Panthéon) entre le 08 et le 12 mars 2021.

Je me permets d'attirer votre attention sur l'utilité de votre cotisation afin de pouvoir participer non seulement aux activités mais aussi aux décisions, figurer sur les listes électorales et contribuer au développement de nouvelles activités.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Stéphane BRACONNIER
Président de l'Association